



Etaient présents : Les délégués ou représentants de l'ensemble des communes adhérentes à l'exception de la commune de Marcieu
Monsieur le Maire de Cognet
Madame Mordegan, Trésorière
R. Pellat-Finet, Président d'honneur

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble du comité et remercie Jeanine Mordegan et Roger Pellat-Finet d'avoir répondu favorablement à l'invitation

Il procède ensuite à l'appel des délégués, 15 sont présents, 3 ont donné pouvoir, le comité peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est modifié suite à un problème technique : les photocopies remises à chaque participant sont un budget à 0 sur toutes les colonnes et feuilles. (Pour info, nous avons retrouvé le document qui a été photocopié sur lequel figure l'intégralité des sommes... Nous avons contacté dès le lendemain de l'AG le prestataire du logiciel car depuis la toute récente mise à jour l'impression des documents comptables ne peut plus se faire du poste serveur, nous espérons des explications !).

POINT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT A SAVEL

Depuis l'AG, nous avons appris que la Région propose un « appel à projets pour promouvoir et développer la construction en bois local ».

Le lot de travaux concerné est le plus cher (près de 400.000 €) et nous avons contacté l'entreprise moins disante au dépouillement de l'appel d'offres. Sa réponse est positive : « nous sommes très impliqués dans la promotion de la filière bois local. Nous sommes en effet certifié « Bois des Alpes » depuis 2014 afin de pouvoir mettre en avant les bois de notre région tout en garantissant une traçabilité continue du matériau depuis la forêt jusqu'au chantier.

Le chantier de Mayres-Savel s'inscrit tout à fait dans cette démarche et votre demande de subvention auprès de la région est totalement justifiée ».

L'entreprise nous a également permis d'entrer en contact avec Fibois Isère qui est l'interprofessionnel forêt-bois de l'Isère et dont le rôle est justement d'accompagner les communes et les collectivités locales dans le montage de dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Nous rencontrons ce contact lundi matin qui nous a d'ailleurs indiqué que l'Etat dans le cadre de la DETR appliqué un bonus de 10 % pour les constructions bois.

Nous vous tiendrons informés du résultat de la rencontre de lundi notamment sur le montant auquel nous pouvons prétendre.

Pour la partie assainissement, Jean-Michel Brugnera doit rencontrer la semaine prochaine, Marie-Noëlle Battistel, Députée et Présidente de la C.L.E (Commission Locale de l'Eau).

Nous vous tiendrons également informés du résultat de cette rencontre car seule la Mairie est compétente en la matière.

.../...

BUDGET PRIMITIF 2020

Il s'équilibre à la somme de 585.000 € en section de fonctionnement et 968.072 € en section d'investissement.

La section d'investissement (hors restes à réaliser de l'exercice précédent) comprend en recette le produit de la cession de camping de Savel (750.000 €) qui est affecté :

- A l'acquisition d'un tracteur équipé pour l'entretien de la rive gauche pour 22.420 € HT (dépense assujettie à TVA)
- au remplacement de la motorisation du bateau « la Mira » pour 185.000 € HT (dépense assujettie à TVA)
- Aux aménagements à valider dans le cadre du schéma directeur d'aménagement pour un montant de 542.580 € HT (assujetti TVA).

Le bureau s'interroge sur la possibilité de recours à l'emprunt pour la Mira mais aussi pour des aménagements productifs de revenus, les taux actuels sont bas et l'emprunt permettrait de garder en réserve une partie du produit de la cession du camping.

Madame Mordegan présente la situation financière du Sivom, la CAF (Capacité d'AutoFinancement) était à 42.000 € en 2019 et s'avère négative au vu des prévisions 2020. Les réalisations devraient modifier la CAF 2020 car les prévisions de dépenses au chapitre « charges à caractère général » sont sciemment « gonflées » et les prévisions de recettes modérées et prudentes.

Si un emprunt doit être réalisé, Madame Mordegan préconise un encaissement en 2021 pour ne régler la 1^{ère} échéance qu'en 2022 (date de la dernière annuité de l'emprunt pour le Môle de Treffort de 6.310 €).

Le bureau engagera dès le mois de septembre une réflexion sur la priorisation des aménagements à réaliser. A ce sujet, Jean-Michel Brugnera informe le comité qu'il est peut-être opportun de déplacer la barrière de péage du futur parking de Savel pour l'installer plus haut sur la départementale. Une étude de faisabilité doit être engagée en concertation avec le Département (gestionnaire de la voirie). Cette idée de déplacement permettrait d'éviter le passage de véhicules lorsque la capacité d'accueil des parkings est atteinte et des stationnements intempestifs et dangereux le long de la voirie.

Jean-Michel Brugnera pense toutefois que « si le bâtiment d'accueil de Savel ne se fait pas, les barrières automatiques n'ont plus d'intérêt ».

QUESTIONS DIVERSES

Délégations au Président

Le comité syndical accepte à l'unanimité les délégations suivantes au Président pendant toute la durée du mandat :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute disposition concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- à intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ;

- .../...

- à régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux.
- à procéder à l'encaissement de toute somme (chèque ou espèces) relative à des remboursements par les assurances ou des tierces suites à des déclarations de sinistres.
- à signer tout document administratif relatif à des mises à disposition à titre gracieux ou payant de terrains syndicaux.

Demande de remise de loyers

Suite à la pandémie du Covid-19, le camping de la Plage a sollicité par courrier la remise des loyers d'avril et mai (soit 2.806 € HT x 2 = 5.612 €, 6.734 € TTC). L'exploitant de la Mira n'a pas officialisé une demande de remise mais en a parlé avec le Président. Il n'est pas exclu que le socio-professionnels du site fassent de même.

Le bureau a échangé sur la question et par élan de solidarité est assez favorable.

Compte-tenu que le sujet n'a pas été inscrit à l'ordre du jour ni fait l'objet d'une modification en début de séance, après échange des délégués, il est convenu :

- d'attendre septembre pour avoir des retours de la saison touristique 2020,
- de demander aux exploitants du camping et du bateau de fournir des documents comptables avec des éléments précis sur le CA 2020,
- de veiller à ne pas créer de précédents et que des remises de loyers soient demandés plus tard pour d'autres motifs.

Depuis l'AG et comme convenu, Anne-Marie a contacté Madame Mordegan et voilà son analyse :

- l'Etat, la Région, le Département ont prévu des enveloppes budgétaires dédiées à l'indemnisation des professionnels, les exploitants doivent exploiter toutes les pistes,
- les remises de loyers ne sont pas légales mais la Préfecture, dans le cas précis du Covid-19, ne devrait pas rejeter une délibération,
- il faut demander aux exploitants de fournir au Syndicat le montant des aides perçues et/ou à percevoir et les éléments comptables précis de leur CA.
- En attendant une décision du comité, Madame Mordegan, sur demande du Président suspendra les poursuites pour les loyers impayés (avril et mai).

Parole aux délégués :

- Alain Besson (Avignonet) regrette que le budget n'est pas été transmis préalablement pour examen et le délai très court de réception de la convocation. Situation exceptionnelle, tout sera mis en œuvre pour les prochaines AG. Alain Besson propose aussi d'avoir les adresses mail des délégués pour pouvoir communiquer et échanger (voir tableau ci-joint).
- Joël Lejeune (Avignonet) demande que les AG soient organisées par alternance sur les 2 rives. Bien noté mais le Président informe le comité que la prochaine AG aura lieu à Mayres-Savel (visite des installations de la rive droite).
- Colette Giroud (Sinard) rappelle l'intérêt d'inscrire tous les sujets à l'ordre du jour. Bien noté
- Ollivier Clot (la Motte-Saint-Martin) : problème de signalétique à partir de la passerelle du Drac pour rejoindre l'embarcadère de la Mira. Le nécessaire sera fait.
- Maire de Cognet : peut-on avoir le montant des contributions de chaque commune adhérente. Les voici :

→ Avignonet :	35.000 €
→ Cognet :	344 €

.../...

→ La Motte-St-Martin :	815 €
→ Marcieu :	34.937 €
→ Mayres-Savel :	31.693 €
→ Monteynard :	3.905 €
→ Roissard :	791 €
→ Saint-Arey :	3.304 €
→ Sinard :	1.989 €
→ Treffort :	20.706 €

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 20 h